

Plus de 3000 suppressions d'emplois dans les services de contrôle fiscal en 5 ans : bonne année la fraude fiscale !

Les gouvernements successifs n'ont de cesse de clamer leur volonté de combattre la fraude fiscale (qui crée chaque année un manque à gagner compris entre 60 et 80 milliards d'euros). Des mesures législatives sont effectivement prises en la matière. S'il reste à en tirer un bilan afin d'analyser leur portée réelle, un constat s'impose : les services de contrôle de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) n'ont plus les moyens humains de combattre efficacement la fraude fiscale ni même d'utiliser à plein les moyens juridiques qui leur sont alloués. Ce constat est d'autant plus inquiétant que des évolutions se profilent : il en va ainsi de l'échange automatique d'informations (dont il faut cependant analyser là aussi les modalités pratiques) qui s'appliquera à partir de 2017.

Les gouvernements successifs avancent que le nombre global de vérificateurs (environ 5000) stagne. Cet argument est censé constituer un point positif eu égard aux suppressions d'emplois au sein de la DGFIP (plus de 32 000 depuis 2002). Mais il constitue un recul car la charge de travail s'est accrue :

- on dénombrait 3,48 millions d'entreprises soumises à la TVA en 2002 contre 5,35 millions en 2014, une hausse de 53 %,
- on dénombrait par ailleurs 1,12 million d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés en 2002 contre 1,95 million en 2014, une hausse de 74 %,
- on dénombrait enfin 33,4 millions de foyers fiscaux à l'impôt sur le revenu contre 37,1 millions en 2014, une hausse de 11 %...

En clair, le ratio « nombre de vérificateurs/tissu fiscal » se dégrade...

Les propos des gouvernements sur la relative stagnation du nombre de vérificateurs ne sont toutefois pas recevables : en effet, le contrôle fiscal est également l'affaire d'agents des finances publiques qui, bien que n'exerçant pas les fonctions de vérificateur, participent activement, quotidiennement et directement au contrôle fiscal. Ce sont par exemple les agents qui effectuent les opérations de contrôle sur pièces (contrôles effectués du bureau sur la base de recoupements de données sans déplacement dans les locaux de l'entreprise), la recherche de renseignements et la programmation du contrôle fiscal (des opérations basées sur des procédures spécifiques permettant de détecter la fraude et de transmettre les informations collectées dans un dossier en vue de l'engagement d'une procédure de contrôle).

Les agents des finances publiques affectés dans les différents services de contrôle de la DGFIP représentaient 13 336 « équivalents temps plein » (ETPT, selon la formule des rapports parlementaires rédigés dans le cadre des lois de finances) en 2010. Ils n'en représentaient plus que 10 193 en 2014. Le contrôle fiscal a donc perdu 3 173 emplois (« ETPT ») en 5 ans¹. Un chiffre destiné à croître en 2016 compte tenu des 2130 suppressions d'emplois à la DGFIP décidées dans la loi de finances...

A l'heure où la DGFIP s'apprête à réorganiser les services de contrôle (via des transferts d'emplois entre services départementaux et interrégionaux notamment), le décalage entre discours et réalité n'a jamais été aussi grand. Quoiqu'en disent les pouvoirs publics et quelle que soit l'évolution des technologies ; le contrôle fiscal est toujours assuré par des agents. Mais ceux-ci sont de moins en moins nombreux face à une charge de travail plus lourde et une fraude d'un montant inégalé. Que faut-il en déduire sur la volonté politique... ?

¹ Source : rapports spéciaux parlementaires de la Commission des finances de l'Assemblée nationale (données 2010) et du Sénat (données 2014).